ÉTUDE SUR LA VIE RURALE DANS LA RÉGION D'AURILLAC

AU XVe SIÈCLE

PAR

LÉONCE BOUYSSOU

INTRODUCTION

I. LIMITES DU SUJET.

- a) Dans l'espace. Le pays étudié s'étend entre la Maronne au nord, le Goul à l'est, le Lot au sud, le Limousin à l'ouest. C'est la zone d'attraction d'Aurillac, région qui a son individualité propre, malgré les liens étroits qui l'attachent au reste de la province. Elle a formé, d'autre part, à travers les temps, plusieurs circonscriptions d'origine différente ayant toutes les mêmes limites, fait que le hasard seul n'explique pas.
- b) Dans le temps. Il n'existe pas de documents antérieurs au xv^e siècle en nombre suffisant. Λ partir de cette époque, au contraire, nombreux registres de notaires jusqu'ici inutilisés. D'autre part, cette date coïncide avec la fin des guerres anglaises dans la région. Il peut être intéressant d'étudier l'effort de reconstruction qui y fit suite, là comme dans les autres provinces.

II. LES SOURCES.

A Aurillac, capitale administrative de la région, étaient

établis de nombreux notaires, devant qui citadins et ruraux venaient régler leurs affaires. Ce sont leurs minutes qui sont la principale source de ce travail. D'où l'intérêt qu'il y a de les étudier brièvement.

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

- a) Le pays. Trois sortes de terrains sont représentées. Au sud et à l'ouest d'Aurillac s'étendent les schistes cristallins, gneiss, micaschistes, granites, qui donnent une terre maigre. Sur ce socle primitif s'élèvent les dépôts volcaniques qui ont formé le massif du Cantal : basaltes, brèches, andésites. Entre ces deux zones, l'érosion a mis au jour les restes d'un petit bassin de marnes tertiaires qui fournissent une terre grasse. A ces divers aspects de la structure géologique correspondent des paysages différents : Castanhau, bocage des alentours d'Aurillac, hautes vallées. Aurillac établit la liaison entre ces contrées différentes, mais complémentaires, assurant l'harmonie de la région.
- b) L'état du pays au XVe siècle. De 1353 à 1391, la guerre, coupée par des trêves ou patis, avait ravagé le pays. En 1391 a lieu l'évacuation de toute la France centrale par les Anglais. La guerre était finie pour la région, elle laissait derrière elle les terres ravagées, le bétail pillé, ruines, désolation, dépeuplement. Cependant, on note des efforts de reconstruction, venus d'abord de quelques seigneurs, mais surtout de la population tout entière, témoin la reconstruction des églises. Cette œuvre ne fut pas entravée par les troubles qui devaient avoir lieu en France au xve siècle. Les luttes entre Armagnacs et Bourguignons ne déchirèrent pas le pays, puisqu'il était justement dans le domaine des Armagnacs et qu'il était gagné à leur cause. A peine peut-on noter quelques troubles avant la prise de Jacques d'Armagnac à Carlat, mais paysans et petites gens les côtovèrent sans s'y mêler

PREMIÈRE PARTIE LA TERRE. SA RÉPARTITION. SA CONDITION

CHAPITRE PREMIER

L'AMÉNAGEMENT DES TERROIRS.

Les héritages se répartissent entre les affars, les borias et les mas. L'affar est un territoire continu, groupant terres, prés et bois; la boria, une petite entreprise complète d'exploitation; le mas constitue la véritable cellule territoriale; un affar, une boria sont toujours localisés dans un mas, et c'est par mas que sont répartis les pâturages communs. A l'intérieur du mas, individualité de chaque champ, de chaque pré. Leurs dimensions, leur répartition entre les différents domaines. Il semble que le morcellement soit moins poussé ici que dans les autres régions à la même époque. Prédominance, là comme ailleurs, de la petite propriété. Pour aller de champs à champs, de mas à mas, réseau serré de chemins de terre, de carrieyras. La question des clôtures. Beaucoup remontent au défrichement même du champ, mais, durant tout le siècle, on note des exemples d'établissement de murs ou de haies autour des héritages. On rencontre surtout les murs de pierre sèche dans la Châtaigneraie, les haies au nord de la Cère.

CHAPITRE II

LE RÉGIME SEIGNEURIAL.

- I. Les principales seigneuries. Une poussière de seigneuries se partage le sol. De la masse se distinguent les domaines des vicomtes de Carlat, ceux de l'abbaye de Saint-Géraud et quelques autres.
- II. Les détenteurs de seigneuries et leur effort de reconstruction après la guerre. — Beaucoup de nobles, à la suite des

guerres, doivent vendre leurs seigneuries. Les gros marchands d'Aurillac ou quelques tenanciers enrichis les leur achètent. Ils gardent les anciens tenanciers lorsque ceux-ci sont restés sur leur terre, leur accordant parfois une diminution de cens et du temps pour payer leurs dettes. Lorsque les tenanciers se sont enfuis, ils consentent aux nouveaux pagés des conditions avantageuses : suppression temporaire du cens ou diminution appréciable. Les anciens seigneurs qui ont pu conserver leurs domaines emploient, eux aussi, ces procédés pour remettre leurs seigneuries en œuvre.

III. L'idée de seigneurie. — Le tenancier, le pagès, est considéré comme le « vrai seigneur et possesseur » de son bien. La senhoria n'est que l'ensemble des droits que le seigneur perçoit sur le pagès. Étude de ces droits : cens, dont parfois la notion s'est obscurcie, puisqu'il peut être rachetable, manœuvres, lods et ventes, droits d'entrée, taille. Absence de banalités. Dans quelques cas, survivance de la réserve.

IV. Les communaux. — Tantôt le pages paye un cens pour eux, tantôt non. Dans certains cas, la possession en est indivise, dans d'autres, non.

V. La petite propriété libre. — Certains héritages échappent aux charges seigneuriales. Ils appartiennent surtout aux bourgeois d'Aurillac. Quelques-uns de ces biens ont gardé cependant quelques attaches avec le régime seigneurial.

CHAPITRE III

LE FERMAGE.

Le fermage est un moyen commode pour les pagés de tourner la prohibition de sous-accenser leurs tenures. Les baux de location de terres ne représentent donc pas un mode normal d'exploitation; ils permettent de faire face à des situations exceptionnelles. Étude des baux à ferme : date d'entrée, durée, loyer, termes, différentes clauses.

DEUXIÈME PARTIE L'ÉCONOMIE

CHAPITRE PREMIER

LES PRODUITS DE L'EXPLOITATION.

Chaque boria essaie de se suffire à elle-même.

Les céréales. — Le blat désigne indifféremment toutes sortes de céréales, mais le « blé » par excellence est le seigle. C'est lui le plus cultivé, car la région presque tout entière lui offre un sol de prédilection. Après le seigle vient l'avoine. Le froment ne pousse que dans quelques paroisses des alentours d'Aurillac et dans le bassin de Maurs, là où se trouvent les terres argileuses, les fromentals. On distingue les blés d'hiver et les blés de printemps (blat marcés, marcesque). Pas de règles fixes d'assolement, chacun procède à sa manière, selon la nature de ses terres. On fait subir plusieurs labours avant de semer. La charrue ou l'araire est toujours tirée par des bœufs. On fume la terre. La marne est inconnue. Après la moisson, le dépiquage a lieu sur le patu ou sol de la grange.

Les prairies. — Les prairies sont moins nombreuses que les champs, mais dès cette époque on note une tendance à convertir les terres en prés. Irrigation abondante. Partage des eaux entre propriétaires riverains. Les premières herbes seules sont fauchées, on fait paître sur pied le regain ou boybre.

Les bois. — L'arbre le plus répandu est le chêne, dont les fruits, avec ceux du hêtre, servent à la nourriture des porcs. Au sud de la Cère, le châtaignier est roi. Noyers, frênes, aulnes, arbres fruitiers.

La vigne. — La vigne n'était cultivée que dans quelques

paroisses situées aux confins de la Haute-Auvergne et du Rouergue.

Les jardins. — Dans les hameaux ou villages, les jardins se serrent autour des maisons. A Aurillac, ils sont groupés dans des quartiers particulièrement fertiles, les ortalissas, divisées en lezas, formées elles-mêmes de plusieurs taulas.

Volailles et abeilles. — Poules, poulets, oies. Abeilles recherchées. Les ruches (bornhos) peuvent donner lieu à des contrats de cheptel.

CHAPITRE II

ÉLEVAGE ET PATURAGES.

Élevage beaucoup moins développé que de nos jours. Contrats de cheptel très répandus. Les loueurs de bétail sont très souvent des bourgeois d'Aurillac.

Bovins. — On distingue, outre les bœufs arants et les vaches, les avolhs ou futurs bœufs, les braus ou taureaux, les bravas ou génisses, les borrets et borretas ou veaux et velles d'un an, les tenros ou veaux de l'année. Pelage allant du rouge vermelh au froment. Bœufs employés pour les labours. Vaches laitières. Fabrication de beurre et de fromage ou forma.

Chevaux. — Élevage restreint, ainsi que celui des mulets.

Moutons et chèvres. — Élevage plus important que de nos jours.

Porcs. — Élevage important. Grande consommation de salé.

Le troupeau passe l'hiver dans le vachial ou étable, nourri avec les foins récoltés l'été. Dès le printemps, on le mène dans les terrains de pâture et les jachères (boygas) de l'exploitation et, après la fauchaison, dans les prés. Il y a aussi les pâturages communs limités par mas. Des règles strictes en déterminent l'usage. La vaine pâture est inconnue, sauf dans quatre paroisses de la Châtaigneraie où elle est d'ail-

leurs réduite au parcours dans les prés sans clôture après la fauchaison. Il existe une autre variété de pâturages, les « montagnes » ou pâturages d'altitude que le bétail gagne pour y passer l'été. Localisation de ces pâturages qui sont communs ou individuels. Routes menant à l'estivage. Sa durée.

CHAPITRE III

LES PETITES INDUSTRIES.

La plus importante est celle des moulins, actionnés par les nombreux cours d'eau de la région : moulins à grains segalars ou fromentals, moulins combadors ou foulons, moulins de ressegua, moulins taniers. Les meuniers sont des pagès comme les autres. Pas de moulins banaux. Après la guerre, beaucoup de moulins sont détruits, d'où reconstruction durant tout le siècle. Fabrication domestique des draps et toiles. Fabrication des sabots. Tanneries. Dans chaque village toutes les petites industries sont représentées. Rien ne décèle la fabrication d'objets destinés à être vendus à l'extérieur.

CHAPITRE IV

LE CRÉDIT.

Pénurie de monnaies que la guerre n'a fait qu'accentuer. Nombreux prêts. Toutefois, en raison de la prohibition de l'intérêt, on préfère avoir recours au contrat de cheptel, à la constitution de rente, à la vente à réméré, ordinaire ou suivie d'un bail à ferme ou à métairie en faveur du vendeur. Différentes sortes de monnaies qui circulent dans le pays.

CHAPITRE V

LES VOIES DE COMMUNICATION ET LE COMMERCE.

Il est possible de reconstituer le tracé des routes de la région au xv^e siècle. Ce tracé, grâce aux nombreux jalons retrouvés, peut prétendre à une assez rigoureuse exactitude et permet de se faire une idée de la circulation dans le pays. Cette question a été étudiée par plusieurs érudits. Rectifications de certaines de leurs hypothèses, en particulier au sujet de la route du Col de Cabre, dont l'existence a été supposée, puis démentie par ces auteurs et qui, en réalité, était l'une des plus importantes voies de l'époque. Nous n'avons que peu de renseignements sur la largeur et l'état de ces chemins. Là où ils subsistent, ils sont étroits. Comme dans tous les pays de montagne, ils suivent, de préférence aux vallées, la partie supérieure des versants. Très souvent, pour aller d'un point à un autre, il existe plusieurs chemins grossièrement parallèles. Certains ne sont que des chemins de terre, plus fréquentés que les carrieyras. D'autres sont manifestement des voies pavées : les strata du Col de Cabre et du Cantal, le « chemin ferré » d'Aurillac à Carlat, la Peyrada d'Aurillac à Saint-Antoine. Le tracé de ces routes se maintient immuable, d'abord parce qu'on a conservé la notion qu'elles sont chose publique, ensuite parce qu'il est de l'intérêt des seigneurs péagers de faire respecter les anciens itinéraires. Nombreux péages. C'est d'Aurillac que se détachent presque toutes les voies, car cette ville est le centre économique de toute la région et ses foires sont très fréquentées. Foires des autres localités. A partir de la fin du xve siècle, les pouvoirs publics doivent les multiplier, à la demande des habitants. En dehors des foires, de nombreux marchands se pressent à Aurillac. De grandes quantités de fromage s'y vendent tous les ans. On en expédie déjà dans le Quercy. L'élevage donne lieu à un actif commerce de cuirs et de peaux. Autre commerce important : celui du vin, imposé par la nature même du pays et effectué avec le Midi. Importation de draps. Commerce gêné par la diversité des poids et mesures.

TROISIÈME PARTIE LA VIE

CHAPITRE PREMIER

LE GROUPE FAMILIAL.

La région est régie par le droit écrit, aussi les institutions familiales y sont-elles identiques à celles du Midi languedocien et provençal.

La puissance paternelle. — La puissance paternelle survit. En pratique, cependant, on trouve des renonciations et quelques émancipations.

Le droit des gens mariés. — Deux sortes de contrats de mariage : 1º La jeune fille apporte une dot au jeune homme et vient s'installer dans sa nouvelle famille. 2º Le jeune homme fournit la dot et la jeune fille ou son père le reçoivent dans leur maison. On dit alors du jeune homme qu'il « entre gendre ».

Les successions. — Généralement, les successions sont réglées par testament. Trois points principaux : exclusion des filles dotées, ainsi que des garçons dotés ou pourvus d'un métier, institution d'héritier, règlement du sort de l'épouse survivante.

Les communautés familiales. — L'idée maîtresse sur laquelle repose le droit qui régit la famille est d'éviter le morcellement du patrimoine, d'où nombreuses communautés constituées généralement par un contrat appelé acomunicatio, amegansamentum ou affrairamentum. Antérieures ou postérieures à la mort du père, tacites ou convenues, elles suivent les mêmes règles. Il suffit d'être majeur pour en faire partie. La mise en commun s'étend aux biens meubles et immeubles. Dettes communes. Interdiction de se constituer un propre. Durée variable.

CHAPITRE II

LE VILLAGE.

Au xve siècle, la région d'Aurillac présente en ce qui concerne la répartition de l'habitat à peu près le même aspect qu'aujourd'hui. Trait caractéristique de ce peuplement : la dispersion, favorisée par l'abondance des sources et des points d'eau et par l'individualité des coutumes agraires. Les mas ou hameaux qui se disséminent sur le territoire de la paroisse ont une origine familiale; ils semblent issus de ces communautés si fortes et si répandues encore au xve siècle. Énumération des villages les plus importants. Pas de villes dignes de ce nom, sauf Aurillac et encore présente-t-elle un « aspect rural ». Les maisons des boriages et des mas se ramènent au type dit la « maison en ordre lâche ». Toujours construits en pierre, maisons et bâtiments d'exploitation sont recouverts de chaume ou de tuiles. Dimensions de quelques habitations.

CHAPITRE III

LA VIE PAROISSIALE.

Vie paroissiale intense. Service religieux assuré par le recteur et par une communauté de prêtres, dits « prêtres fils » de la paroisse. Ce recteur, nommé par un patron, peut louer sa cure, dont les revenus sont formés, outre le casuel, par les produits du petit domaine dépendant généralement de l'église, et, très souvent, par les dîmes. Les communautés ne sont ni des chapitres ni des collégiales, mais des associations de prêtres libres, recrutés parmi les fils de paysans. Les testaments nous renseignent sur la vie religieuse des fidèles.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR.

Des échanges de population ont lieu entre les diverses

localités du pays. La guerre peut en être une cause, l'attrait de la ville en est une autre. Plus forts et plus importants apparaissent les courants vers l'extérieur. Ce sont, d'abord, tant que dure la guerre et immédiatement après, les fuyards, et c'est ensuite, durant tout le siècle, l'émigration vers le Languedoc, la Gascogne et le Roussillon, d'une part, vers l'Espagne, d'autre part. Cette émigration peut être temporaire ou définitive. Les rapports de la région avec le Midi sont très anciens. Il en est de même avec l'Espagne, aussi ne peut-on rattacher l'origine de ce mouvement au pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. En contre-partie de l'émigration, on note l'arrivée de quelques personnes originaires de provinces voisines.

CONCLUSION

Les traits qui caractérisent la région d'Aurillac au xve siècle peuvent se grouper sous deux chefs : pays pauvre, pays tourné vers le Midi.

1º Pauvre, il l'était plus que de nos jours, ne s'étant pas encore adapté à l'économie pastorale qui fait sa richesse. Aussi le morcellement y était-il moins poussé que dans les régions plus fertiles et ses habitants s'expatriaient-ils en grand nombre.

2º Sa parenté avec le Midi s'affirmait par ses institutions, ses mœurs, sa langue, son commerce. L'attrait exercé par le Midi se traduisait par l'émigration en masse vers les provinces du Sud.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

